



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris le 18 janvier 2022
N°1912

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Direction générale des Finances publiques appelle à la vigilance face à l'usurpation d'identité de ses agents

Depuis quelques semaines il a été constaté une vague de tentatives d'escroqueries par courriel ou par téléphone usurpant les adresses électroniques et l'identité d'agents de la DGFIP. Ces tentatives d'escroquerie visent particulièrement les entreprises.

Ce phénomène n'est pas nouveau, il revient par vagues, et il arrive régulièrement que des agents de la DGFIP -ou de grandes entreprises privées, de fourniture d'énergie, de téléphonie ou autres- soient victimes d'usurpation d'identité.

Ces dernières semaines, un certain nombre de ces tentatives d'escroquerie usurpent l'identité du directeur général adjoint des Finances publiques, **Antoine Magnant**, selon différents procédés : courriels adressant un courrier en son nom ou encore appels téléphoniques de personnes se présentant sous son identité.

Nous vous invitons à être très vigilants quant au contenu des messages que vous recevez en étant notamment attentifs à tous les signes et détails qui peuvent révéler qu'il s'agit d'un message frauduleux : fautes d'orthographe ou de syntaxe, demandes d'informations détaillées sur l'entreprise ou de ses coordonnées bancaires, etc.

En l'espèce, le faux suffixe d'adresse mél utilisé et associé au nom du directeur général adjoint, antoine.magnant@dgfip-info-gouv.com, doit alerter.

En cas de doute, ne répondez pas à ces messages s'ils ne proviennent pas de l'adresse électronique de votre service des impôts des entreprises (SIE) que vous pouvez retrouver sur vos avis ou sur notre page contact sur le site impots.gouv.fr.

Certaines tentatives d'escroquerie par téléphone recourent à la technique du "spoofing" qui permet de faire apparaître un autre numéro de téléphone que celui réellement utilisé par l'émetteur de l'appel, en l'espèce, celui de la DGFIP (0140040404), ce qui permet de tromper la vigilance du destinataire de l'appel.

La DGFIP engage systématiquement des actions, notamment techniques et judiciaires, pour faire cesser ces fraudes.

Plus d'informations sur :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/actualite/attention-aux-arnaques>

<https://www.impots.gouv.fr/portail/securite-informatique-soyez-vigilants>

Contact presse :

Tél : 01.53.18.64.76

Mél : daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr

isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr